

## Fermeture exceptionnelle des services de l'Etat les 14 et 15 août



Fermeture exceptionnelle des services de l'Etat les 14 et 15 août

Les services désignés ci-après seront fermés au public les lundi 14 et mardi 15 août 2023 :

- la préfecture et les sous-préfectures,
- la direction départementale des territoires (DDT),
- la direction départementale de l'emploi, du travail, des solidarités et de la protection des populations (DDETSPP),
- la direction départementale des finances publiques (DDFIP),
- la délégation départementale de l'ARS,
- l'unité départementale de l'architecture et du patrimoine (UDAP),
- la délégation militaire départementale (DMD),
- les services de l'éducation nationale,
- le service départemental de l'office national des anciens combattants et victimes de guerre (ONACVG).

Vous pouvez consulter toutes les informations relatives à vos démarches administratives sur le site internet des services de l'État dans le Gers : [www.gers.gouv.fr](http://www.gers.gouv.fr)